

**Bibliothèques Municipales - Marché de la poésie - Encaissement  
et réaffectation de subventions du Centre National du Livre  
et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Dans le cadre de la manifestation nationale «Lire en Fête», les Bibliothèques Municipales ont organisé à la Médiathèque Pierre Bayle le 17 octobre le «marché de la poésie» en présence d'auteurs, d'éditeurs avec un ensemble d'animations sur le thème de la poésie.

Le Centre National du Livre, par courrier en date du 24 septembre, nous a informés qu'il attribue une subvention de 40 000 F en raison de l'intérêt de cette journée.

De la même façon, la Direction Régionale des Affaires Culturelles propose d'accorder une subvention de 50 000 F en soutien à cette manifestation.

Sur avis favorable de la Commission Culturelle, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter la subvention du Centre National du Livre
- d'autoriser M. le Maire à solliciter la subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles,
- de les imputer au budget supplémentaire de l'exercice courant en recettes au 92.233.74718 (subvention et participation de l'Etat) CS 45000 et en dépenses au 92.233.6042 (achat prestation de service) CS 45000.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 9 novembre 1998.*